

Compte-rendu du conseil municipal

du 02 juillet 2020

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ...	1
3	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	2
4	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE	2
5	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
6	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
7	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION	3
8	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Projet d'un Drive producteurs sur la commune...

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Brigitte COLLET.

Excusés :

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 22 juin 2020.

2 Développement Economique

Monsieur Fabrice DESORT, Président de l'association du Comptoir de la Pévèle, est invité à présenter son projet de « drive producteurs ». Avec l'épidémie du Coronavirus, de nombreux habitants ont cherché à acheter des produits locaux.

Profitant de cette dynamique, le projet de Drive de Producteurs cherche à développer les circuits courts en limitant la recherche de producteurs à une distance de 10 km autour de Wanhain (à ce jour plus de 200 produits et une vingtaine de producteurs ont été référencés). Celui-ci permettra :

- de disposer d'un service d'achat hebdomadaire de produits alimentaires locaux de qualité tout en respectant la fraîcheur et la saisonnalité des produits.
- de favoriser le développement de l'économie circulaire de proximité grâce aux circuits courts.
- de réduire collectivement l'empreinte carbone de la commune et pourquoi pas des communes avoisinantes.
- de s'inscrire dans un contexte plus large sur des notions d'alimentation durable et proposer ainsi de nouvelles actions innovantes, expérimentales et structurées.
- de proposer des solutions concrètes sur les relations intergénérationnelles comme le portage des colis alimentaires par des adolescents bénévoles.
- d'assurer une transition citoyenne et maintenir une méthode de consommation locale en attendant de trouver des solutions adéquates permettant la mise en place d'une nouvelle épicerie dans le cadre du béguinage. Les résultats de cette action pourront servir pour l'élaboration d'une étude prévisionnelle d'installation.

Le public ciblé sera principalement les habitants de la commune de Wanhain et des communes avoisinantes (ex : Bachy, Camphin en Pévèle, Bourghelles, Cysoing, etc...). L'idée du « Drive de producteurs » est de mettre en ligne un bon de commande électronique de produits alimentaires présentant une gamme issue d'une agriculture raisonnée et une gamme issue de l'agriculture biologique. Pour les personnes âgées, un formulaire papier sera mis en place, des passerelles sont donc à prévoir avec les référents de l'action sociale de la commune afin de proposer et d'accompagner au mieux ce service.

L'idée serait que les habitants passent leur commande avant le mardi et viennent la retirer le vendredi de 16h30 à 19h00.

A terme, si le projet trouve suffisamment de clients réguliers, un couple de jeunes est prêt à reprendre l'activité mais dans un premier temps, pour être viable, ce projet aurait besoin d'une dizaine de bénévoles.

3 Délégation Animation Vie du village

3.1 POINT SUR LES ANIMATIONS ANNULEES ET CELLES A VENIR

Vue la situation sanitaire, la dernière manifestation était l'élection municipale. Tout le reste a été annulé.

3.2 CALENDRIER DES FETES : PREVISIONS EN FONCTION DES CONTRAINTES SANITAIRES

Pour le moment, dans l'attente de nouvelles consignes face à l'évolution du Coronavirus, on se dirige vers une année blanche. Il n'y a pas eu de fêtes pour le 8 mai, pour le Carnaval, la fête des mères, il n'y a pas eu non plus les forains. Il n'y aura à priori pas non plus de repas des aînés, ni de forum aux associations ou d'accueil pour les nouveaux habitants. Par contre, le 14 juillet il y aura une distribution de bons pour les aînés ainsi qu'une distribution de coquilles en fin d'année.

Lundi 14 juin a eu lieu l'assemblée générale des rencontres culturelles. Il a été décidé au niveau intercommunal de minimiser les spectacles mais d'en répartir pour toutes les communes pour l'année 2021.

Tout le monde est dans l'attente de l'évolution de la situation pour envisager une reprise des manifestations.

*Reprise progressive des
festivités*

4 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

4.1 RETOUR SUR LE CONSEIL D'ECOLE DU 25 JUIN

La réunion du Conseil d'Ecole s'est tenue en visio-conférence :

- Organisation de la rentrée et constitution des classes 171 élèves répartis dans les 7 classes. PS-MS 25 Mme PLANCHET, MS-GS 26 Mme LEMAIRE, GS CP 23 Mme DELEPLANQUE, CP CE1 25 Mme CHABALIER, CE2 25 Mme HAVEGEER, CE2-CM1 23 M SIMON et CM2 23 M KHATIR

- La liste des différentes classes sera communiquée et affichée vendredi 03 juillet en fin d'après midi

- En fonction des règles sanitaires la garderie débutera à 7h ou à 8h pour se terminer à 19h ou 18h

- Les travaux de la salle d'activités se feront pendant les vacances scolaires

- La classe de neige est reconduite du 15 au 21 mars 2021 avec un bus à étage compte tenu du nombre des enfants (71 élèves). Les élèves concernés sont ceux de CE2, CM1 et CM2. Ils nécessiteront 8 accompagnants.

A la rentrée, les élèves de GS, CP et CE1 iront à la piscine d'Orchies.

4.2 INFORMATION SUR LES ALSH DU MOIS DE JUILLET

La CCPC, compte tenu des directives sanitaires a élargi les ALSH aux moins de 6 ans.

171 élèves à la rentrée

*ALSH ouvert aux moins de 6
ans*

5 Délégation action Sociale

5.1 RETOUR SUR LA REUNION DE LA COMMISSIONS SOCIALE DU 22 JUIN

Anne-Sophie MOREAU reviendra sur la réunion de la commission sociale et la composition des sous-commissions.

5.2 DEMANDES D'AIDE INDIVIDUELLE PRESENTEES PAR LA COMMISSION SOCIALE (POUR AVIS)

Anne-Sophie MOREAU présente aux conseillers l'avis de la commission des aides individuelles qui a été saisie pour deux dossiers :

Vu l'avis favorable de la Commission Sociale du 29/06/2020, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour octroyer une subvention de 216 euros (deux cent seize euros) à un habitant de Wannehain pour l'aider à financer le centre de loisirs de ses trois enfants organisé par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Il précise que le paiement se fera directement auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Vu l'avis favorable de la Commission Sociale du 29/06/2020, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour octroyer quatre bons d'achats de 25 € pour un montant de 100 euros (cent euros) à un habitant de Wannehain.

Ce bon d'achat sera valable trois mois à compter de la date d'émission au magasin SUPER U de Camphin en Pévèle.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation aménagement cadre de vie

6.1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE (POUR AVIS)

Monsieur DEMEURE, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux, présente au conseil municipal la demande de subvention de 2 218,50 € (deux mil deux cent dix huit euros cinquante centimes) pour un montant de travaux de 2 958,00 € (deux mil neuf cent cinquante huit euros).

Ces travaux concernent essentiellement l'installation signalétique de sécurité autour de l'école.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à faire cette demande de subvention d'un montant de 2 218,50 € (deux mil deux cent dix huit euros cinquante centimes) et à signer tout document afférent à ce dossier.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Michel DEMEURE annonce aussi qu'en juillet, le sol de l'extension de la salle d'activités sera ragréé et qu'en août des dalles de sol seront posées. Des travaux sur la route de Bachy (entre l'allée du Bois et l'allée des Pics Verts) sont à l'étude y compris pour l'éclairage et devraient voir le jour cette année.

Il indique aussi que le parking de la chapelle est terminé.

7 Délégation Finances et Administration

7.1 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des tâches, d'entretien des bâtiments communaux et du service restauration durant l'ALSH de juillet, Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

La création à compter du 6 juillet 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Une nouvelle signalétique aux abords de l'école

Un nouveau sol pour la salle d'activités

7.2 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des tâches, d'entretien des bâtiments communaux,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

La création à compter du 1er septembre 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1er septembre 2020 au 29 janvier 2021 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7.3 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'INSERTION CAE PEC (POUR AVIS).

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve également du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'animation périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8 Informations / Questions diverses

Calendrier des réunions du conseil : il y aura une courte réunion exceptionnelle du conseil le jeudi 23 juillet pour approuver le PLU (je vous rappelle que c'est le PLU que nous avons déjà approuvé) horaire à définir.

La réunion de rentrée est prévue le jeudi 17 septembre.

Le calendrier des réunions d'ici la fin d'année sera envoyé fin août.

Prochain conseil municipal : jeudi 23 juillet à 19h

La séance est levée à 22h00